L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, [illegible] MARS

Louisiane.

Nous lisons dans le *Louisianais* :

PERCEPTEUR.—Le gouverneur Nicholls, comme nous le savons, a nommé M. C. Miro percepteur des taxes de la paroisse St-Jacques. [illegible] a confirmé la nomination faite.

Quant au peuple de la paroisse, peuple des contribuables, il accepte comme bonne et comme légale la nomination du gouverneur Nicholls.

Il ne payera, bien entendu, ses taxes qu'à M. Camille Miro. Et dès lors adieu bien tout percepteur en compétition d'office, tout officier de Kellogg et de Packard nommé à ces fonctions, de collecter aujourd'hui vingt-cinq sous dans la paroisse St-Jacques pour le compte de Packard et de son gouvernement.

C'est ainsi du reste, que les gens de St-Jacques, peu belliqueux et nullement politiciens, mais strictement honnêtes et fermes, entendent donner leur sincère adhésion à Nicholls et à son gouvernement.

Mais cela, paraît-il, déplait au percepteur de Kellogg ou de Packard, qui est M. G. E. Bovee. Et M. George E. Bovee a obtenu du juge Siakron une injonction ordre pour que le recorder de la paroisse n'enregistrât pas les bons ou titres de M. Camille Miro, et pour que M. Miro ne pût dès lors remplir les fonctions de percepteur.

Fort bien. Mais cela est imprudent de la part du juge Siakron. Et si le juge Siakron, certainement élu, commissionné par Kellogg ou Packard, mais non commissionné par le gouverneur Nicholls, entend faire obstacle au gouvernement légal de Nicholls et ne légitime pas sa position par une commission du véritable gouverneur de la Louisiane, nous ferons tout simplement ici ce qu'ont fait les citoyens de la Nouvelle-Ibérie.

FUNÉRAILLES.—Les restes de M. E. L. Weber, qui a été si misérablement assassiné à St. Francisville, ont été portés à Donaldsonville, son lieu de naissance et celui de sa veuve infortunée.

Le peuple de l'Ascension, en assistant aux funérailles du malheureux Weber, a non seulement témoigné l'estime qu'il avait pour la famille de la victime, mais encore protesté contre un crime que ne peut et ne doit excuser aucune passion politique si toutefois la passion politique a armé le bras des assassins inconnus.

En politique, comme en religion, on lutte, on se combat, mais on ne tue pas. Le crime n'est d'aucun parti.

Les cordons du poêle mortuaire étaient tenus par MM. G. Dugas, J. C. Ayraud, R. P. Landry, B. Rybiski, J. Ferrier et F. Reynaud.

Gants de fil d'Ecosse, chez A. Shwartz & Son.

LE BAL DE BIENFAISANCE DE L'OPÉRA,
AU PROFIT DES OUVRIERS LYONNAIS.

Le bal donné à l'Opéra au profit des ouvriers lyonnais a été l'une des plus brillantes fêtes que l'on ait vues à Paris depuis longtemps. On avait élevé au devant de la façade de l'Opéra une galerie couverte transformée en véritable jardin d'hiver. 4,000 voitures sont venues s'arrêter dans cette galerie! Les vestibules avaient été transformés en serres où se faisait entendre la musique de la garde républicaine, dirigée par Sellenick.

Le grand escalier ne pouvait être embelli; il était seulement garni d'une double haie de soldats de la garde républicaine. Les casques étincelants, les brillants uniformes meublaient à merveille cet amoncellement de marbres.

La fontaine de la Pythie, de Marcello, placée sous l'escalier, avait été garnie de plantes aquatiques et entourée de fleurs. Il n'y avait pas d'angles, pas de recoins qu'on n'eût orné de feuillage; pas de muraille blanche qu'on n'eût couverte par une glace. De chaque côté du grand escalier, on avait converti les couloirs en jardins. Il y avait là des pelouses vallonnées, au fond desquelles apparaissaient les plus gracieuses statues achetées par la ville. Ces jardins étaient de véritables oasis, avec leurs plantes rares, leurs camélias en fleurs, et leurs plates-bandes de fleurettes.

De gigantesques vases de Sèvres, des statues, les fleurs les plus rares, les étoffes les plus précieuses ont été employés à profusion dans ce paradis, dans lequel il faisait, du reste, une chaleur d'enfer!

Quelle cohue! que de robes frippées! que de traînes.... entraînées par des bottes maladroites et les éperons, que de dentelles perdues!

Oh! [illegible] lyonnais, que de pieds écrasés pour vous!

Impossible de décorer le foyer, ce fantastique morceau d'or, de bronze et de marbre.

Jamais bal officiel n'a présenté un aspect plus éblouissant. Que de diamants! que de broderies! que de soie! et surtout que d'épaules, des rondes, des pointues, des carrées, de toutes les formes! Il y en avait de bien jolies! mais hélas! il y en avait.... d'autres!

Le président Mac-Mahon est arrivé à onze heures et s'est rendu directement à sa loge, dans laquelle se trouvaient Mme la générale Ladmirault, M. et Mme la marquise de Molins et M. le comte de Moltke.

Les préoccupations que donne à la maréchale la santé de son frère l'ont empêchée de se rendre à ce bal.

La salle.—Une véritable féerie!

Un océan de feu, d'or, de soie, de diamants et de fleurs! L'éclairage des bals masqués a été augmenté. Plus de quarante satellites jettent mille jets de lumière autour du gigantesque soleil de la salle; peu de fleurs: deux grandes corbeilles seulement aux pieds de la loge présidentielle et de celle de la famille Aguado.

De chaque côté de l'orchestre, entouré de fleurs et de lumières, sur deux estrades, sont assises les quatre-vingts dames patronnesses, les héroïnes du bal, celles à qui l'on doit l'étonnante recette de cette belle nuit; des huissiers en culottes, chaînes au cou, gardent l'entrée de ces refuges, absolument réservé à ces dames.

Au moment où nous pénétrons, le bal est dans toute sa splendeur. Impossible de marcher; la salle est éblouissante. Autour du parquet sont assises deux rangées de dames, les fauteuils d'amphithéâtre forment deux magnifiques corbeilles de jolies femmes. Du bas jusqu'en haut, ce ne sont que toilettes et diamants; impossible de citer tous les noms, tout Paris officiel est là.

L'orchestre fait merveille. Strauss, de Vienne, électrisé par une aussi belle assemblée, s'agite plus frénétiquement que jamais, il exagère encore ses gestes inspirés, il se tord, roule, tourne, danse, s'agite comme un diable; il obtient beaucoup de succès.

On danse! d'aimables jeunes gens du monde, nommés commissaires, ont accepté la lourde et périlleuse tâche d'animer le bal, de rendre gaie une fête officielle! Ils s'acquittent de leur mandat avec un zèle et une conscience dignes de toutes les félicitations.

En voyant toutes ces splendeurs, on a pu croire que toute la recette serait mangée par les frais!

Erreur.—Quatre mille billets ont été placés par Mme la maréchale de Mac-Mahon et les dames patronnesses. Tous les abonnés de l'Opéra ont obtenu la faveur de garder leur loge en en payant le prix. Toutes les places des étages supérieurs ont été enlevées d'assaut, et la recette faite au bureau s'élevait à environ 150,000 francs. Total: 250,000 francs, dont il faudra déduire 60,000 francs de frais seulement; il restera donc 190,000 francs nets pour les ouvriers de Lyon. C'est une belle offrande. Z.

—Linge de table français au-dessous du prix coûtant, chez Pepin & Broussard.

JOSEPH AUTRAN.

Le télégraphe nous a apporté la nouvelle de la mort du poète Marseillais, Joseph Autran, membre de l'Académie française. Nous empruntons au dictionnaire des contemporains la notice biographique suivante:

Autran (Joseph), poète et littérateur français, né à Marseille, en juin 1813. Il fit d'excellentes études littéraires, et débuta, en 1832, par une ode à M. de Lamartine, qui s'embarquait alors à Marseille; elle était intitulée: "Le Départ pour l'Orient" et respirait un vif enthousiasme. Il donna ensuite un recueil de poésies, "La Mer" (Paris, 1835), complété à près de vingt ans de distance, par "Les Poèmes de la Mer" (Paris, 1852, 1859, in-18). On rencontre dans ces deux recueils des descriptions originales et vivement senties, auxquelles se mêle l'imitation de l'antiquité classique. M. Autran avait donné dans l'intervalle un autre recueil: *Ludibria ventis* (Paris, 1838), qui avait été son premier succès.

En 1841, il publia un volume de prose: "Italie et Semaine Sainte à Rome" (Marseille, 1841) et, l'année suivante, un poème héroïque: "Milianah" (Marseille, 1842). En mars 1848, il fit jouer à l'Odéon "La Fille d'Eschyle," tragédie en cinq actes, en vers (Marseille et Paris, 1848, in-16), qui partagea, au jugement de l'Académie française, le grand prix Montyon avec la "Gabrielle" de M. Emile Augier.

On a encore de M. Autran plusieurs recueils de vers, entre autres: "Laboureurs et Soldats" (1855), "La Vie Rurale" (1856), qui se recommandent par la simplicité de la pensée, le travail consciencieux du style; un sentiment vrai et profond de la nature et une foi persévérante dans la poésie. Citons encore comme ouvrages plus récents: "Epitres Rustiques" (1861, in-8; "Etudes Grecques", "Le Cyclope" d'après Euripide (1863, in-18). La candidature de M. J. Autran à l'Académie française, souvent produite, a réuni deux ou trois fois la moitié des suffrages sans atteindre à la majorité. Il en a été élu membre, en remplacement de M. Ponsard, en mai 1868; sa réception a eu lieu le 15 avril 1869: M. Cuvillier-Fleury répondit à son discours.

Grandes réductions de tout genre, cette semaine, chez Dansiger.

—On vantait devant un Marseillais la beauté des cheveux des femmes [illegible]

—Vous n'avez pas connu ma belle Eudoxe? Figurez-vous qu'elle avait les cheveux d'un rouge tellement ardent que [illegible] de mettre des lunettes vertes pour l'embrasser.

Chronique Judiciaire.

Un empoisonnement en chemin de fer.

Le couteau, la canne plombée à la rigueur, le revolver, telles étaient jusqu'à [illegible]

[illegible] devanciers, aurait fait du nouveau et de l'original. C'est le poison, un poison subtil et facilement absorbable par les voies respiratoires, qui aurait été employé pour [illegible] jamais le sommeil de [illegible] voyageur qui s'était endormi à côté de lui.

Ceci dit, voici les faits, nous allons essayer dire les résultats de l'enquête [illegible] sur lesquels le jury des Bouches-du-Rhône vient d'avoir à statuer; mais, tout d'abord, et avant de [illegible] dans la salle d'audience, il nous paraît nécessaire de vous présenter l'accusé.

De Bouyn est un homme jeune encore, de grande taille, à la physionomie intelligente, aux traits réguliers, à l'expression franche et énergique. Au moral, le portrait est moins séduisant: envoyé à Paris pour faire son droit, il mène une existence [illegible] et en Algérie, vivant on ne sait comment et sans moyens d'existence bien avouables.

Rentré en France, il étudie la chimie avec passion et se consacre tout entier à la recherche d'inventions [illegible]: les batteries roulantes, les [illegible] incendiaires, les feux volants, les machines asphyxiantes, etc., etc.

En 1875, il est à Marseille faisant le commerce des bestiaux et vols de [illegible] de plomb.

Traduit pour ce fait en cour d'assises, il est acquitté.

Il va alors à Lille chez son frère, officier d'infanterie, et là consacre ses labeurs et ses veilles à la découverte de l'art de fabriquer le diamant.

Il échoue, revient à Marseille, achète un alambic et installe à la Ciotat un laboratoire pour la fabrication de l'acide prussique.

Maintenant que la personnalité de l'accusé vous est connue, nous n'avons plus qu'à résumer rapidement les faits qui ont été révélés aux débats.

Le 29 juillet dernier, comme le train qui va de Marseille à Toulon venait de passer le tunnel à la Ciotat, des cris violents se firent entendre dans un compartiment de seconde classe.

Les voyageurs des wagons voisins se précipitèrent aux portières, appelèrent à grands cris, mais vainement, et le train continua sa marche.

Ce fut seulement à la Ciotat, alors que le train s'arrêta, que M. Buisson, un négociant de Marseille, se précipita dans le compartiment d'où les cris étaient partis.

Immédiatement il fut suffoqué par une intolérable odeur analogue à celle de l'éther concentré.

Remis bientôt, il put constater dans le wagon une scène aussi étrange que dramatique: un tout jeune homme était étendu entre les deux banquettes; il était mort.

Dans un coin de ce même wagon, un homme de 30 ans environ, paraissait sortir d'un état de léthargie profonde.

Sur ces mots: Vous êtes un assassin, à lui adressés par M. Buisson, ce voyageur le regarda d'un air égaré, puis retomba sur la banquette, paraissant en proie à d'atroces souffrances.

Sur l'ordre du chef de gare, un médecin fut appelé, qui constata d'abord la mort de l'un des voyageurs et administra au malade quelques gouttes d'ammoniaque étendues d'eau.

Puis des explications lui furent demandées sur les faits qui s'étaient produits dans le wagon et dont il prétendait lui aussi avoir été la victime.

Après bien des hésitations et des détours, l'inconnu finit par faire connaître son identité; puis, en termes vagues, et comme égaré, il fit le récit suivant:

Il était monté dans le train, dit-il, à la station de Cassis. Dans le compartiment qu'il avait choisi se trouvaient déjà deux jeunes gens, qui se disaient commissionnaires en vins et avec lesquels il engagea une conversation. Bientôt, l'un des jeunes voyageurs lui offrit un verre de champagne. Mais à peine de Bouyn avait-il bu, qu'il fut, dit-il, en proie à d'horribles souffrances et qu'il s'évanouit. Que s'était-il passé ensuite? Il ne le savait pas.

Pendant que de Bouyn parlait, un gendarme allait saisir dans le wagon sa valise et en examinait le contenu. Une montre en or, un médaillon, une bourse en filigrane, contenant quarante cinq francs, y avaient été jetés. Puis, dans un sac, caché au fond de la valise, on découvrit une sorte d'appareil chimique, une poire en caoutchouc, des tubes en verre; deux fioles contenant, l'une un liquide blanchâtre, l'autre une sorte de liqueur rouge; enfin une hachette et des mouchoirs cousus ensemble, formant une sorte de compresse.

De Bouyn, interrogé, déclara qu'il ne savait pas à qui appartenait la montre, la bourse et le médaillon. Il ajouta que les deux bouteilles que renfermait sa valise contenaient des préparations pharmaceutiques à son usage. Enfin, il persista dans sa version bizarre, qui tendait à faire croire que son compagnon et lui avaient été empoisonnés par le troisième voyageur qui lui avait donné à boire et qui aurait ensuite disparu.

Ces déclarations reçues, sinon admises, on passa à l'identité du cadavre. Le jeune homme qui avait cessé de vivre depuis un temps relativement court, puisque son cadavre était encore chaud, se nommait Rossa-Salles. Il venait de subir ses examens pour l'école de Saint-Cyr et allait rejoindre à Toulon son beau-frère, M. Borbée, lieutenant de vaisseau. L'autopsie révéla immédiatement que le jeune Rossa-Salles avait succombé à une congestion cérébrale.

[illegible] l'aide d'appareil qu'on avait découvert dans la valise de Bouyn. L'examen des deux fioles trouvées à côté de cet appareil démontra qu'elles contenaient également de l'acide prussique plus ou moins pur.

Un marchand d'appareils électriques, nommé Michaud, reconnut avoir vendu à de Bouyn, peu de temps auparavant, différents objets de chimie, des balles, des tubes, de petites balances, et notamment cet appareil qu'on avait retrouvé dans la valise.

Malgré les charges accablantes qui lui donnaient un démenti, l'accusé persista dans son premier récit, et ce ne fut qu'après de longs mois de prévention qu'il entra enfin dans la voie des aveux et fit le récit suivant:

Voulant inventer des agents destructeurs d'une grande puissance, il avait préparé de l'acide prussique dans un flacon de verre. Il avait adapté au bouchon de ce flacon une boule en caoutchouc et un tube, disposés de telle sorte qu'il pût projeter le liquide au dehors à un moment donné.

C'est à l'aide de cet appareil qu'il avait foudroyé son compagnon de route. Pourquoi? Il ne le savait pas, dit-il. Ce n'était pas pour le voler. C'était plutôt sous l'influence d'un entraînement irrésistible, dans un moment de désespoir.

Plus tard, de Bouyn fixa M. le juge d'instruction à une grotte, située entre Cassis et La Ciotat. Il y avait établi une sorte de laboratoire, et on y retrouva plusieurs appareils qui avaient servi à la fabrication de l'acide prussique.

Voilà les faits dans toute leur vérité.

Quant au mobile? Le vol: la chaîne, la montre, un médaillon, appartenant à la victime et trouvés dans la valise du meurtrier, le prouvent autant que faire se peut.

Était-on en présence d'un fou, ainsi que de Bouyn a cherché à le faire croire au début de l'instruction?

Une expertise médicale fut provoquée et les médecins appelés à constater l'état mental du prévenu ont déclaré sans hésitation que de Bouyn était absolument responsable de ses actes.

Donc nous le trouvons devant les assises des Bouches-du-Rhône, où après des débats qui ont clairement, et sans le doute possible, établi les faits que nous avons cherché à résumer, [illegible] de la nouvelle école a été condamné à vingt années de travaux forcés, le jury ayant trouvé dans l'affaire matière à l'admission de circonstances atténuantes.

"Vingt ans! s'est écrié de Bouyn en entendant la lecture de son arrêt, vingt ans! Je ne pourrai jamais aller jusque-là."

UN NOUVEAU CORPS EXPLOSIF.—La démolition des murailles de Sedan, irrévocablement condamnée comme place de guerre, a été, pour les officiers du génie militaire, une occasion de comparer entre eux les effets et la puissance des divers corps explosifs: poudre, dynamite, fulmi-coton, etc. Nous ignorons encore quel est celui de ces engins qui a réuni au plus haut degré les qualités de force et de sécurité que doit présenter une substance destinée à jouer un rôle sur les champs de bataille ou dans les travaux de siège; mais, s'il faut en croire quelques indications émanées de bonne source, la palme appartiendrait incontestablement à un nouvel agent explosif dont on devrait l'invention à l'ingénieur Nobel. Ce nouveau corps, qui a l'aspect de la gomme ou d'une gélatine compacte, n'est en réalité qu'une variété de dynamite, car il a, comme elle, la nitro-glycérine pour base. Sa force paraît être au moins deux fois celle de la dynamite la plus forte, et elle présente sur celle-ci l'avantage d'une sécurité absolue. Elle peut, du reste, [illegible] sans perdre aucune de ses qualités.

On attend avec une certaine impatience le résultat de nouvelles expériences qui doivent définitivement fixer la valeur de la *gomme explosive*.

—Nous continuons aujourd'hui la série des Henry Monnier.

Au théâtre, un soir, dit le *Gaulois*, c'était un courtisan qui, sur le point de paraître devant le roi, devait nécessairement [illegible] le chapeau à la main.

—Tu [illegible] de chapeau? lui dit Monnier tout bas. Prends vite celui-ci.

[illegible]

—Mais imbécile, découvre-toi donc! [illegible]

—Hein! dit le courtisan.

—Ote ton chapeau, sacrebleu!

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
Au Nord de la rue St-Charles.

[illegible]

DIAMONDS [illegible]

IN THE ROUGH.

[illegible] DOUD BYRON—PLENTY OF MONEY, [illegible]

ALCAZAR,
ENCOIGNURE CONTI ET CHARTRES.

[illegible]

ZOUAVE ET CONSCRIT—opérette.

LA CONSIGNE EST DE RONFLER—vaudeville.

[illegible]

GRAND BAL PARÉ
[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

A LA SALLE DE L'OPÉRA.

Le SAMEDI, 7 AVRIL 1877.

[illegible]

L. SIMON, Secrétaire.

GRANDE FÊTE,
FEU D'ARTIFICE ET BAL

DONNÉS PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,

AUX FAIR GROUNDS,

Le Dimanche de Pâques, 1er Avril 1877.

—Comité d'arrangements—

H. E. CAPDAU, Président,

Henry Durel, Sr., E. Dumas, [illegible]

J. V. Roché, M. S. Salvant.

FEU D'ARTIFICE.

Sous la direction du Prof. J. Ferrandini, Jr.

[illegible]

Les dames ne seront admises que sur invitation. [illegible]

Avis Spécial.
UN GRAND BAL PARÉ ET CALICOT

—SERA DONNÉ PAR LA—

Société Nouveaux Lusitanos

DE BIENFAISANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

—A LA—

Salle Grande Loge Maçonnique,

RUE ST-CHARLES,

LUNDI, 19 MARS 1877,

"SOIR DE LA ST-JOSEPH"

—AU—

BÉNÉFICE DU FONDS DE SECOURS.

On peut se procurer des invitations pour dames aux places suivantes:

M. Cipriani, No 50 rue des Ursulines,

M. Trufh, rue Decatur No 80,

H. Prettz, rue Champs-Elysées No 167.

Par ordre du Président,

L. CIPRIANI, Secrétaire.

Un Grand Bal Paré
—SERA DONNÉ PAR LA—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice

—EN L'HONNEUR DU—

Quatrième Anniversaire de sa Fondation,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LUNDI, 19 MARS 1877.

(Jour de la St-Joseph.)

[illegible]

—COMITÉ D'ARRANGEMENTS—

ALBERT DAZET, Président,

[illegible]

—COMITÉ D'INVITATIONS—

ROMAIN SENAC, Président, [illegible]

Prix du Billet.........$1 50

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN.

[illegible]

Institution de Mlle Defrance,
Dirigé

PAR MLLE SUSANNE LAMBERT.

[illegible]

Somnambule.
[illegible]

Fabrique à vapeur de Chandelles à vis.
GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,
[illegible]

L'Union Française.
[illegible]

Argent à prêter.
Le Metropolitan Loan and Saving Bank [illegible]

BOIS CHARPENTE
[illegible]

LAURENT LAGARDE [illegible]

COMPAGNIE DE GUANO DU PACIFIQUE.
FABRIQUE DU CÉLÈBRE GUANO SOLUBLE DU PACIFIQUE.

ANALYSE.

PHOSPHATE DE CHAUX (OS)

[illegible]

Les expériences faites par les grands planteurs ont démontré que cet engrais est EXTRÊMEMENT PRÉCIEUX POUR LA PRODUCTION DU SUCRE.

Pour des renseignements complets, s'adresser à

LEHMAN ABRAHAM & CO.,

Nouvelle-Orléans,

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA LOUISIANE.

ÉCONOMISEZ $20.
PAIEMENTS FACILES Par Quantités Mensuelles.

LA

Célèbre Machine A COUDRE DE WILSON

A REÇU LA MÉDAILLE Du Grand Prix ET LE DIPLÔME

A l'Exposition du Centenaire 1876

COMME LA MEILLEURE

MACHINE à COUDRE
POUR FAMILLES.

[illegible]

La Machine à Coudre de Wilson, si justement renommée,

[illegible]

Chaque mouvement du pied fait faire à la machine six points.

Trois Machines Wilson feront autant de travail en un jour que QUATRE AUTRES MACHINES.

[illegible]

Elle n'est jamais hors d'état et les ajustements sont parfaits.

[illegible]

DEMANDEZ LES CATALOGUES ILLUSTRÉS.

[illegible]

WILSON SEWING MACHINE CO.,

No 169 rue du Canal, Nlle-Orléans, LOUISIANE.

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

25 rue Bienville Vor MAIGNAN. Nlle-Orléans.

FINE WINES, COGNAC, FINE CHAMPAGNE — COGNAC. OLIVE OIL.

F. S — BORDEAUX

[illegible]

BRANDIN DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

[illegible]

J. MANDIN & CIE.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

67 rue Decatur - - - - - - Nouvelle-Orléans.

—SEULS AGENTS DU—

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT
Un vin depuis longtemps la faveur des connaisseurs et des viveurs, [illegible]

[illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

—DE—

FAURE & MAILHO,

BORDEAUX.

[illegible]

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEUR de MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

49, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

[illegible]

P. E. SARRAZIN,
379 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.

[illegible]

(PERIQUE A FUMER VERITABLE.)

Grand assortiment de pipes Bruyères, allumettes et articles de fumeurs.

[illegible]

[illegible] MODES.

A. Carrière & Sons

[illegible]

CULLOM & CASTELLANOS,

[illegible]

JOHN HANSEN

[illegible]

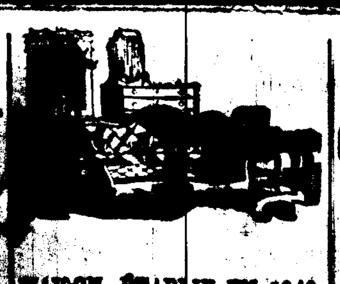

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

LE PALAIS DES MEUBLES,

A l'enseigne de l'Aigle d'or,

Jos. B. Hubbard
Au coin des rues Remparts et Perdido,

Fabricant et marchand de toute espèce de meubles, tapisseries, matelas, moustiquaires, plumes, miroirs, &c., &c.

Cette ancienne maison, si favorablement connue, est toujours à la tête des établissements de ce genre. Parmi les maisons de premier ordre, au sud de Cincinnati, elle se proclame celle où l'on achète à meilleur marché.

C'EST LA PLUS GRANDE,

C'est celle qui a la plus grande salle d'exposition,

C'est celle dont le stock est le plus considérable et le mieux assorti.

Elle est disposée avec goût.

Elle est bien éclairée, propre et on y trouve des vendeurs polis et [illegible]

Etablie en 1840
Le plus grand et le plus bel assortiment de meubles de chambres à coucher qui ait jamais été exposé à la Nlle-Orléans. Toilettes françaises d'un nouveau genre et à glaces; armoires en noyer, bureaux, en bois de rose, à glaces;

Un magnifique assortiment de meubles de salon

(faits par la maison),

à différentes couvertures, aux prix ordinaires et au-dessous des prix ordinaires. Les acheteurs trouveront, constamment, en magasin, un stock complet de ces meubles, qu'ils pourront faire couvrir à leur goût.

Glaces, Glaces de Cheminées,

Tables de milieu, Etagères,

Une grande variété de meubles de bibliothèque, secrétaires, bibliothèques, pupitres de salon, pour dames; tables à ouvrage.

Meubles de salles à manger,

Buffets, tables à allonge, &c., &c., très beaux et à très bas prix.

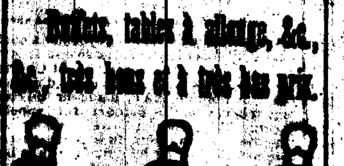

Les commandes de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale.

Meubles communs pour les magasins de la campagne, les habitations et les bords du Lac.

VENTE en GROS et en DÉTAIL,

Emballage et expédition gratuits.

Cherchez l'AIGLE D'OR.

Jos. B. Hubbard
Au No 122 de la rue des Remparts, coin Perdido, côté sud,

Et aux Nos 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido.

UNE AUTRE

GRANDE OCCASION.

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les Lots payés en plein!

MAGNIFIQUE CHANCE

POUR GAGNER UNE

FORTUNE!
—DE LA—

COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

FERA

—A LA—

Nouvelle-Orléans, Lne,

Le MARDI, 3 AVRIL 1877,

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

Classe B.

GROS LOT:

$20,000
1687 LOTS

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$62,650
[illegible]

AUX BUREAUX DE LA COMPAGNIE,

Dans la matinée du MARDI, 3 AVRIL 1877,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

[illegible]

Billet Entier - $1

[illegible]

[illegible] 3 AVRIL 1877,

TOUS LES LOTS

Payés sur Présentation.

[illegible]

M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN
PAR C. E. GIRARDEY.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
PAR A. MARKS LEVY & CO.

PAR A. MARKS LEVY & CO.

Successeurs de Hoffman, Marks & Co.

Grande vente, sans réserve, de [illegible] lots de marchandises sèches étrangères et américaines, articles de toilette, notions, coutellerie, fleurs, etc.

—En Sus—

Pour compte de qui il appartiendra, Une (1) caisse [illegible]

Dix (10) pièces cotonnade (endommagée.)

PAR A. MARKS, LEVY & CO.—[illegible]

Conditions à la vente.

PAR A. MARKS, LEVY & CO.,

Successeurs de Hoffman, Marks & Co.

Vente à crédit. Vente à crédit.

Grande vente à crédit, sans réserve, de marchandises sèches de printemps et d'été.

[illegible]

Un grand choix de bas, dentelles, d'écharpes, etc.

Conditions à la vente.

PAR [illegible] & CO.

[illegible]

Conditions à la vente.

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS

[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,
Jusqu'au 31 décembre 1876.

[illegible]

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIMÉ AU PRIX COMPTANT DU MARCHÉ.

[illegible]

W. A. BELL,

H. GALLY,

E. MÉRILH,

A. SCHREIBER.

[illegible]

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

JOHN L. LAMBERT, [illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
[illegible]

Président, O. VERNEUIL.

Vice-Président, F. GENDRE.

Secrétaire, J. H. HENRY DE LOUA.

Trésorier, PAUL DUFRECHOU.

[illegible]

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.
RAPPORT ANNUEL, 1876.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION [illegible]

O. VERNEUIL, Président,

J. P. GENDRE, [illegible]

[illegible]

Banque Nationale Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice.
RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 1876.

[illegible]

RAPPORT DU SECRÉTAIRE:

[illegible]